



IPA QUI PRESCRIT QUOI?

JOURNÉE DE LA SOCIÉTÉ BRETONNE DE GÉRIATRIE - 14 NOVEMBRE 2025



Rachel MENARD
IPA-secteur ambulatoire gériatrie CHU RENNES

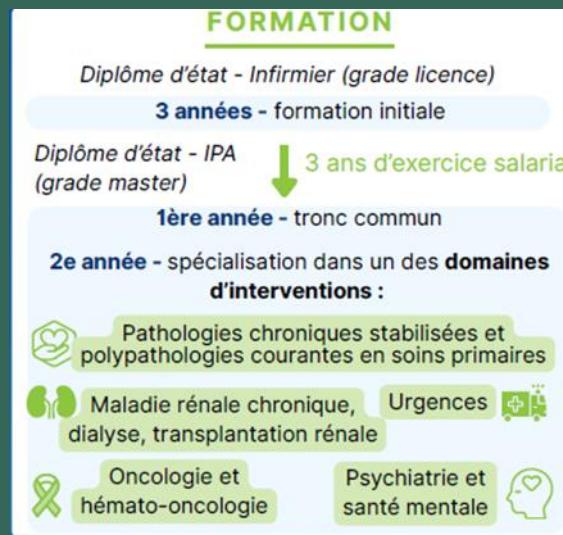
IPA QUEZACO ?

JOURNÉE DE LA SOCIÉTÉ BRETONNE DE GÉRIATRIE - 14 NOVEMBRE 2025

Un IPA est un infirmier aux compétences élargies, exerçant dans les établissements de santé, médico-sociaux ou en ambulatoire. Son rôle est de soutenir les médecins dans la prise en charge des patients.



Rendez-vous
sur notre site



RÔLE & FONCTIONNEMENT

CONSULTATION PATIENT

Accompagnement et suivi de patients adressés par un médecin ou venus par eux-même.



COORDINATION

Informe, coordonne et concerte l'ensemble des professionnels impliqués dans la prise en charge de ses patients.



FORMATION

Contribue à l'analyse et à l'amélioration des pratiques infirmières, diffuse les données probantes et participe à l'évaluation des besoins en formation ainsi qu'à l'élaboration des actions de formation.



ZOOM SUR LES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions listées ne peuvent être renouvelées sans concertation médicale.

TOUS LES IPA

Indépendamment de leur domaine d'intervention, peuvent prescrire :

Catégorie de Produits ou Prestations

Dispositifs Médicaux	Bande ou bas de contention de classe 1 et 2, Équipements de protection individuelle, ...
Nutrition et Hydratation	Compléments nutritionnels oraux, Solutés intraveineux d'électrolytes, ...
Médicaments	Antalgiques de palier 1, Antidiarrhéiques, Antihistaminiques H1, Antispasmodiques à visée digestive, Pansements digestifs, Antiacides, Inhibiteurs de la pompe à protons Anesthésiques locaux, Antiseptiques locaux, Pansements médicamenteux, Laxatifs
Antibiotiques (TROD)	Fosfomycine-trométamol, Amoxicilline
Dépistage et Urgences	Mammographie, Frottis cervico-utérin, Kit de dépistage du cancer du côlon, Kit de Naloxone

Renouvellement et adaptation de prescriptions :

L'IPA peut renouveler ou adapter, pour les pathologies dont il assure le suivi :

- Médicaments (y compris stupéfiants, sous réserve du respect des règles de prescription sécurisée).
- Référence : Arrêté du 18 juillet 2018, Annexe V (modifié)

Les prescriptions listées ci-dessus ne peuvent être renouvelées **sans concertation médicale**.

Retrouvez la liste exhaustives des médicaments sur les bases de données suivantes: Thériaque, Vidal et Claude Bernard.

SELON LE DOMAINE D'INTERVENTION



Pathologies chroniques stabilisées prévention et polypathologies courantes en soins primaires

Sans diagnostic médical préalable

Traitements antihypertenseurs de première ligne (IEC, ARA2, inhibiteur calcique, diurétique thiazidique)

Dispositifs d'autosurveillance de la glycémie capillaire

Traitements hypoglycémiants de première ligne

Polygraphie ventilatoire nocturne



Pathologies chroniques stabilisées prévention et polypathologies courantes en soins primaires

Avec diagnostic médical préalable

Traitements antihypertenseurs jusqu'à trois classes associées (IEC, ARA2, inhibiteurs calciques, diurétiques thiazidiques)

Dispositif d'autosurveillance du taux de glucose interstitiel

Traitements hypoglycémiants (oraux et injectables, insulines)

Oxygénothérapie

Traitements bronchodilatateurs inhalés (courte et longue durée d'action, associations avec des corticoïdes inhalés)

Traitements de l'insuffisance cardiaque (IEC, ARA2, diurétiques, inhibiteurs SGLT-2, anti-aldostérone)

Agents dopaminergiques en cas de suspicion de déséquilibre d'une maladie de Parkinson

Potassium si hypokaliémie

Traitements hypolipémiants (statine, ezétilimibe)



Psychiatrie et santé mentale

Sans diagnostic médical préalable

Correcteur du syndrome extra-pyramidal induit par les neuroleptiques (tropatépine, bipéridène)

Hydroxyzine

Avec diagnostic médical préalable

Prise en charge de l'alcoolisme :

- Thiamine
- Baclofène, namefène
- Acamprosate, disulfiramide
- Benzodiazépine

Syndrome anxio-dépressif peu sévère à modéré (ISRS, anxiolytiques)

Mélatonine

Anticholinergiques



Oncologie et hémato-oncologie

Avec diagnostic médical préalable

Antiémétiques antagonistes des récepteurs :

- A la dopamine D2 (métoclopramide, métropimazine)
- A la sérotonine types 3 (-sétrons)
- A la neurokinine type 1 (NK1) (-pitants)

Antalgiques de palier 2

Laxatifs

Topiques et préparation à base d'urée ou d'acide salicylique (hyperkératose)

Toxicités endo-buccales :

- Bétaméthasone en comprimé à sucer
- Amphotéricine B en susp buv
- Miconazole en gel buccal
- Morphine à 2% ou lidocaïne en application buccale

Anti-histamiques H1

Carbomymaltose ferrique



Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

Avec diagnostic médical préalable

Traitements pour l'hypertension artérielle
(inhibiteurs calciques)

Traitements des troubles phosphocalciques :

- Calcium per os
- Vitamine D
- Chélateur du phosphore

Bicarbonate de sodium

Traitements des dyskaliémies :

- chélateur du potassium
- potassium per os)

Acides aminés per os



Urgences

Antalgiques paliers 2 à 3

Anticholinergiques et bêta-2 mimétiques
inhalés

Mélange équimoléculaire oxygène
protoxyde d'azote

Collyres analgésiques et gouttes
auriculaires

Liquide d'inhalation par vapeur

Antifongiques et antiparasitaires

N-acétylcystéine (NAC)
Corticoïdes

Antihistaminiques injectables

Immunoglobulines antitétaniques

TraITEMENT préventif postexposition au VIH

Anticoagulant à dose préventive

Test à la fluorescéine

Acetylleucine

PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS



Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018
relatif au diplôme d'État d'infirmier en
pratique avancée



Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018
relatif à l'exercice infirmier en pratique
avancée



Arrêté du 12 août 2019 modifiant les
annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018
fixant les listes permettant l'exercice
infirmier en pratique avancée en
application de l'article R. 4301-3 du code
de la santé publique



Arrêté du 25 avril 2025 modifiant l'arrêté
du 18 juillet 2018 fixant les listes
permettant l'exercice infirmier en
pratique avancée en application de
l'article R. 4301-3 du code de la santé
publique

ZOOM SUR LES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions listées ne peuvent être renouvelées sans concertation médicale.

TOUS LES IPA

Indépendamment de leur domaine d'intervention, peuvent prescrire :

Catégorie de Produits ou Prestations

Dispositifs Médicaux	Bandes ou bas de contention de classe 1 et 2, Équipements de protection individuelle, ...
Nutrition et Hydratation	Compléments nutritionnels oraux, Solutés intraveineux d'électrolytes, ...
Médicaments	Antalgiques de palier 1, Antidiarrhéiques, Antihistaminiques H1, Antispasmodiques à visée digestive, Pansements digestifs, Antiacides, Inhibiteurs de la pompe à protons Anesthésiques locaux, Antiseptiques locaux, Pansements médicamenteux, Laxatifs
Antibiotiques (TROD)	Fosfomycine-trométamol, Amoxicilline
Dépistage et Urgences	Mammographie, Frottis cervico-utérin, Kit de dépistage du cancer du côlon, Kit de Naloxone

Les prescriptions listées ci-dessus ne peuvent être renouvelées **sans concertation médicale**.

Retrouvez la liste exhaustives des médicaments sur les bases de données suivantes: Thériaque, Vidal et Claude Bernard.

SELON LE DOMAINE D'INTERVENTION



Pathologies chroniques stabilisées prévention et polypathologies courantes en soins primaires

Sans diagnostic médical préalable

Traitements antihypertenseurs de première ligne (IEC, ARA2, inhibiteur calcique, diurétique thiazidique)

Dispositifs d'autosurveillance de la glycémie capillaire

Traitements hypoglycémiants de première ligne

Polygraphie ventilatoire nocturne



Pathologies chroniques stabilisées prévention et polypathologies courantes en soins primaires

Avec diagnostic médical préalable

Traitements antihypertenseurs jusqu'à trois classes associées (IEC, ARA2, inhibiteurs calciques, diurétiques thiazidiques)

Dispositif d'autosurveillance du taux de glucose interstitiel

Traitements hypoglycémiants (oraux et injectables, insulines)

Oxygénothérapie

Traitements hypolipémiants (statine, ezétilimibe)



Psychiatrie et santé mentale

Sans diagnostic médical préalable

Correcteur du syndrome extra-pyramidal induit par les neuroleptiques (tropatépine, bipéridène)

Hydroxyzine

Avec diagnostic médical préalable

Prise en charge de l'alcoolisme :

- Thiamine
- Baclofène, namefène
- Acamprosate, disulfiramide
- Benzodiazépine

Syndrome anxi-odépressif peu sévère à modéré (ISRS, anxiolytiques)

Mélatonine
Anticholinergiques



Oncologie et héma-to-oncologie

Avec diagnostic médical préalable

Antiémétiques antagonistes des récepteurs :

- A la dopamine D2 (métoclopramide, métropimazine)
- A la sérotonine types 3 (-sétrons)
- A la neurokinine type 1 (NK1) (-pitants)

Antalgiques de palier 2

Laxatifs

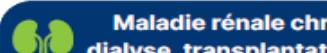
Topiques et préparation à base d'urée ou d'acide salicylique (hyperkératose)

Toxicités endo-buccales :

- Bétaméthasone en comprimé à sucer
- Amphotéricine B en susp buv
- Miconazole en gel buccal
- Morphine à 2% ou lidocaïne en application buccale

Anti-histamiques H1

Carbomymaltose ferrique



Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

Avec diagnostic médical préalable

Traitements pour l'hypertension artérielle (inhibiteurs calciques)

Traitements des troubles phosphocalciques :

- Calcium per os
- Vitamine D
- Chélateur du phosphore

Bicarbonate de sodium

Traitements des dyskaliémies :

- chélateur du potassium
- potassium per os

Acides aminés per os



Urgences

Antalgiques paliers 2 à 3
Anticholinergiques et bêta-2 mimétiques inhalés

Mélange équimoléculaire oxygène protoxyde d'azote

Collyres analgésiques et gouttes auriculaires

Liquide d'inhalation par vapeur
Antifongiques et antiparasitaires

N-acétylcystéine (NAC)
Corticoïdes

Antihistaminiques injectables
Immunoglobulines antitétaniques

Traitement préventif postexposition au VIH
Anticoagulant à dose préventive

Test à la fluorescéine
Acetylleucine